









CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LE PAYSAGE

21° REUNION DES ATELIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LE PAYSAGE

« Paysage et éducation »

Tropea, Italie 3-4 octobre 2018Visite d'études, 5 octobre 2018

DISCOURS DE CLOTURE

Mme Maguelonne DEJEANT-PONS

Secrétaire exécutive de la Convention européenne du paysage, Chef de la Division du paysage et des Journées européennes du patrimoine, Conseil de l'Europe

Au nom du Secrétariat général du Conseil de l'Europe, je souhaite remercier très chaleureusement le Ministère pour les biens et les activités culturels de l'Italie et les Régions de Calabre et de Basilicate, de leur hospitalité et de leur coopération.

Il est possible, au terme cette très riche rencontre, de lancer un « Message de Tropea » sur le paysage et l'éducation.

Il convient de rappeler que la Convention européenne du paysage indique que chaque Partie s'engage à « définir et à mettre en œuvre *des politiques du paysage* visant la protection, la gestion et l'aménagement des paysages, par l'adoption des mesures particulières », dont la sensibilisation, la formation et l'éducation.

Les Parties s'engagent ainsi :

- à accroître la sensibilisation de la société civile, des organisations privées et des autorités publiques à la valeur des paysages, à leur rôle et à leur transformation;
- à promouvoir la formation de spécialistes de la connaissance et de l'intervention sur les paysages, ainsi que des programmes pluridisciplinaires de formation sur la politique, la protection, la gestion et l'aménagement du paysage, destinés aux professionnels du secteur privé et public et aux associations concernés; et

 à promouvoir des *enseignements* scolaire et universitaire abordant, dans les disciplines intéressées, les valeurs attachées au paysage et les questions relatives à sa protection, à sa gestion et à son aménagement.

L'enseignement a pour objet de transmettre à la génération future un corpus de connaissances et de valeurs considérées comme faisant partie d'une culture commune. De manière plus générale, l'éducation vise à assurer le développement de toutes les capacités d'un individu, qu'elles soient physiques, intellectuelles, morales ou techniques. Issu du latin *educatio*, le terme « éducation » est dérivé de *ex-ducere* (conduire, guider, hors de). L'éducation doit ainsi permettre à une personne de conduire sa vie, non pas seulement en tant qu'individu, mais aussi en tant que citoyen responsable dans la société dans laquelle il évolue. Ainsi que Nelson Mandela l'a souligné l'éducation est alors bien « l'arme la plus puissante que l'on puisse utiliser pour changer le monde ».

La Journée internationale du paysage du Conseil de l'Europe, qui se tiendra le 20 octobre 2018, sera consacrée au thème « Paysage et éducation ». Elle prendra appui sur cette 21^e Réunion des Ateliers de la Convention, et sur le « Message de Tropea ».

La Présidence Croate du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, qui célébrera cette Journée internationale à Zagreb, a d'ores et déjà, en soutien à ces travaux, inscrit la thématique de l'éducation au paysage à l'agenda de sa Conférence nationale sur le paysage.